

PREMIÈRE PARTIE

LA DOCTRINE CATHOLIQUE

LA LIBERTÉ MORALE

L'encyclique *Libertas* se divise en deux grandes parties : la première, que, dans le langage de l'école, nous appellerions *positive*, est l'exposé de la *doctrine catholique* sur la liberté humaine ; la seconde, que nous nommerions *négative*, contient l'exposé et la réfutation des *erreurs libérales*.

En commençant par la doctrine vraie, le Souverain Pontife a suivi la marche la plus naturelle et la plus avantageuse. On saisit mieux l'erreur quand on connaît la vérité. L'esprit humain, qui a besoin de certitude et de lumière, aime à savoir d'abord ce qui est, avant d'entendre dire ce qui n'est pas.

Mais, pour avoir relégué au second plan l'exposé et la réfutation des erreurs, Léon XIII ne leur a point mesuré l'espace : la seconde partie qui les concerne est, pour l'étendue, presque le double de la première. Nous les analyserons l'une après l'autre, en faisant ressortir les principaux enseignements qu'elles contiennent.

La première partie se divise en deux sections, dont la première traite de la liberté dans les individus, et la seconde, de la liberté dans la société. C'est le Pape lui-même qui nous indique cette division : « Ce que nous avons directement en vue, c'est la liberté morale, consi-

dérée soit *dans les individus*, soit *dans la société*. »

L'une et l'autre section ont un objet commun : la liberté *morale* ; elles ne diffèrent que par les sujets dans lesquels cette liberté est considérée. Elles ont entre elles une complète unité d'objet.

Mais quel est cet objet ? que signifient ces mots de *liberté morale* par lesquels il est désigné ? Que nos lecteurs ne s'effarouchent pas de quelques expressions abstraites : nous espérons leur rendre claires les notions nécessaires à l'intelligence de l'encyclique.

I

La liberté en général consiste en ce qu'un agent n'est pas nécessité à agir d'une manière déterminée, sans pouvoir ni s'abstenir ni agir d'une autre manière. La pierre qui tombe n'est pas libre, parce qu'elle est nécessité à suivre les lois de la pesanteur, sans pouvoir se soustraire à leur empire, ni changer soit la direction, soit la vitesse de sa chute. L'animal, qui perçoit par les sens plusieurs objets de nature à lui convenir, jouit d'une certaine liberté, puisqu'il n'est pas nécessité à se porter vers l'un d'eux plutôt que vers les autres ; on ne saurait dire toutefois qu'il choisit entre eux, parce qu'il n'a pas la faculté de comparer, nécessaire pour faire un choix. Mais l'homme a la liberté en ce qu'il peut, non seulement agir ou ne pas agir, se porter vers un objet ou vers un autre, mais encore choisir en connaissance de cause, après un travail de comparaison entre les divers partis qui s'offrent à lui, celui d'entre eux qu'il lui plaira d'embrasser.

L'homme, étant le seul être visible qui puisse ainsi comparer et choisir, est aussi le seul qui possède la liberté proprement dite, laquelle consiste, non seulement à n'être pas nécessité à une seule chose déterminée, mais encore à choisir et à se déterminer par soi-même.

C'est en ce sens que s'entend la liberté qui fait l'objet de l'encyclique *Libertas*, et c'est là ce qu'indique le titre : *De la Liberté humaine*.

II

Mais, dans l'homme lui-même, on distingue une double espèce de liberté : la liberté *physique* ou *naturelle* et la liberté *morale*. Nous donnons comme synonymes les deux expressions, *physique* et *naturelle*, parce que l'une et l'autre dérivent d'un mot qui signifie nature : l'une du mot grec, l'autre du mot latin. La suite de l'encyclique fait voir d'ailleurs qu'il faut l'entendre ainsi.

La liberté *physique* ou *naturelle*, telle que la définit plus bas le Souverain Pontife lui-même, « n'est pas autre chose que la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé : auquel sens, celui qui a la faculté de choisir une chose entre plusieurs autres, celui-là est maître de ses actes ». Elle s'appelle *naturelle*, parce qu'elle découle de la nature même de l'être doué d'intelligence et de volonté. Elle existe en l'homme « parce que nul des biens, dit l'encyclique, ne paraissant nécessaire aux yeux de la raison, celle-ci laisse à la volonté le pouvoir d'option pour choisir ce qui lui plaît ».

L'homme a la liberté *physique* ou *naturelle* d'agir ou de ne pas agir, de faire une chose ou une autre, de faire le bien ou le mal. Mais, en ce qui concerne ce dernier exercice de la liberté, de choisir entre le bien et le mal, il est de la plus haute importance de remarquer que le pouvoir naturel ou physique que nous avons de mal faire ne saurait se confondre avec le droit de mal faire. J'ai le pouvoir physique de tuer mon semblable, j'en ai la liberté physique ou naturelle; je n'en ai aucunement le droit. Pourquoi cela? C'est parce que, si ma nature intelligente et libre me donne de pouvoir choisir entre commettre ce crime et m'en abstenir, il est au-dessus de moi une loi morale qui me défend de le commettre : physiquement libre, je ne le suis pas moralement.

La liberté *morale* est donc la faculté, le pouvoir ou le droit de faire ce qui n'est point défendu par la loi morale : faculté, pouvoir et droit se confondent ici dans une seule et même notion.

III

Telle est la liberté *morale* que le Souverain-Pontife a directement en vue dans son encyclique. C'est aussi celle au sujet de laquelle s'est élevée et longtemps débattue la question du *libéralisme*.

Il n'y a jamais eu de discussion sur la liberté physique ou naturelle. Personne n'a jamais contesté qu'il fût physiquement au pouvoir de l'homme de mal faire. Mais toute la controverse roulait sur ce point :

La liberté *morale* de l'homme s'étend-elle, religieusement et civilement, à tout ce qui peut être l'objet de

sa liberté *physique* ou *naturelle*? Les libéraux répondaient : Oui, soit universellement, soit en certaines matières seulement. Leurs adversaires répondaient : Non, prétendant que nul n'était moralement libre et n'avait aucun droit de mal faire. Voilà pourquoi le Pape devait traiter spécialement de la *liberté morale*.

Mais comme, d'une part, « la liberté naturelle est, dit le Pape, la source et le principe d'où toute liberté découle », d'où découle particulièrement la liberté morale, il a très sagement pris son point de départ dans la notion de la liberté naturelle. Cette marche, outre qu'elle a l'avantage de traiter de haut et complètement le sujet, a de plus une grande utilité pour le but que le Souverain Pontife se propose dans la publication de l'encyclique : Il veut, non seulement mettre les hommes en garde contre les erreurs qu'il proscriit, mais encore ramener comme par la main ceux qui se sont égarés. Voilà pourquoi la doctrine est exposée de la façon la plus persuasive, et chaque formule de l'erreur accompagnée d'une réfutation concluante.

Or les libéraux de bonne foi se sont égarés le plus souvent pour avoir appliqué à la liberté *morale* des données qui n'étaient vraies que de la liberté *physique*. S'ils veulent bien suivre le Pape, ils verront où a commencé leur erreur et quelle route ils auraient dû suivre pour ne pas dévier.

Il leur était aussi arrivé de mélanger aux notions vraies qui concernent la liberté physique, des notions fausses et exagérées, comme celles-ci : que la liberté est un bien absolu et bon par lui-même; que, pour être libre, il faut être indépendant; et autres imaginations

semblables. En nous disant exactement ce qu'est la liberté même *physique*, le Souverain Pontife fait bonne justice de ces faussetés et, grâce à son exposition aussi lucide que complète, se réalisera facilement ce mot de l'encyclique *Immortale Dei*, que « la vérité dissipera, par son seul éclat, toute cause d'erreur et du doute ».

SECTION PREMIÈRE

LA LIBERTÉ DANS LES INDIVIDUS

La trame très serrée de l'encyclique *Libertas* embrasse en peu de mots un grand nombre de choses. Une simple lecture, en laissant apercevoir toute la richesse des enseignements pontificaux, ne permettrait pas d'en pénétrer complètement le sens. Une bonne analyse, bien nette et bien divisée, en appelant spécialement l'attention sur chacun des chefs auxquels ils se rapportent, est le meilleur secours pour conduire à l'intelligence complète du texte. Voilà pourquoi nous ne craignons pas de réduire à une espèce de tableau les notions dont se compose la première partie de l'encyclique.

Dans la section qui traite de la liberté dans les individus, l'encyclique indique successivement :

1° *Qui la possède* : l'homme seul, parce que seul il a la raison capable de juger des biens qui se présentent et de fournir à la volonté le moyen de choisir entre eux ;

2° *Quel en est le principe* : la raison, qui, possédant les notions immuables du vrai et du bon, juge de la contingence de tous les biens particuliers, et, comprenant ainsi que nul ne s'impose nécessairement, invite la volonté à choisir entre eux ;

3° *Comment l'Église a défendu l'existence et la notion de cette liberté naturelle de l'homme contre les erreurs des manichéens, des protestants, des jansénistes, et contre toutes les formes du fatalisme* ;

4° *Quelle en est la nature intime* : « la faculté de